



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES  
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DU BUDGET,  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, LE

17 OCT. 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE  
BUREAU "POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT DES RH" (DRH 2-D)  
5 PLACE DES VINS DE FRANCE  
75573 PARIS CEDEX 12



Affaire suivie par Christine BERHO  
Téléphone : 01 53 44 26 61  
Télécopie : 01 53 44 28 62  
Mél : christine.berho@finances.gouv.fr

## NOTE POUR TOUS LES SERVICES

**OBJET** : organisation en janvier 2012 d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste-développeur dans un centre de traitement automatisé de l'information.

Mes services organiseront le **vendredi 20 janvier 2012**, pour l'ensemble des directions, un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste-développeur dans un centre de traitement automatisé de l'information.

### **I - CONDITIONS D'ACCES**

Cet examen est ouvert aux personnels des corps de catégorie A qui souhaitent se diriger vers des tâches d'analyste dans un centre de traitement automatisé de l'information.

### **II - DATE ET LIEU DES ÉPREUVES**

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **vendredi 20 janvier 2012** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera en région parisienne à compter du **lundi 27 février 2012**.

### **III - NATURE DES ÉPREUVES**

Les épreuves sont les suivantes :

- Épreuve écrite d'admissibilité (durée 6 heures) : étude d'un cas d'automatisation permettant d'apprécier la connaissance des techniques d'analyse, l'aptitude à la synthèse, à la rédaction d'un dossier technique et supposant éventuellement des connaissances en matière de programmation.
- Épreuve orale d'admission (préparation 30 mn – durée 30 mn) : entretien avec le jury

#### **IV - INSCRIPTION DES CANDIDATS**

La date de fin de saisie des préinscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, de demande (le cachet de la poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur des concours du secrétariat général des ministères économique et financier est fixée au **mardi 22 novembre 2011 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

La date de fin de confirmation des préinscriptions sur Internet ou l'Intranet ministériel, d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription au secteur des concours du secrétariat général des ministères économique et financier est fixée au **mardi 6 décembre 2011 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

##### **♦ soit par voie de téléprocédure**

- **sur Internet** par le portail du ministère [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) - rubriques LIENS PRATIQUES - « S'informer sur les métiers du ministère » - Portail des concours et métiers des ministères économique et financier - onglet « Inscriptions » - « Inscriptions aux concours de l'Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale » ;
- **sur Intranet** : Alizé - onglet « Ressources humaines » - menu « Recrutement/parcours professionnel » - « progresser dans sa carrière : concours et examens » - « portail des concours des ministères économique et financier >> accéder au site » - onglet « Inscriptions » - « Inscriptions aux concours de l'Administration Centrale » - « Accès à la téléprocédure de l'Administration Centrale ».

La procédure se déroule en deux phases, une phase de préinscription qui attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel communiqués au candidat par voie électronique et postale et une phase de confirmation de la préinscription à l'aide de ces identifiants.

Au-delà de la date limite de préinscription, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur inscription jusqu'à la date limite de clôture. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation, la dernière manifestation de volonté du candidat est considérée comme seule valable.

La confirmation de la préinscription à un concours est obligatoire. **En l'absence de confirmation dans les délais, la préinscription au concours sera réputée nulle et, de fait, supprimée de la sélection.**

##### **♦ soit par dossier papier**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - direction des ressources humaines – sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - bureau « politique de l'emploi et développement des RH » (DRH 2 – D) - secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (**de 9 heures à 18 heures**).

Les demandes d'inscription doivent impérativement être établies sur les formulaires délivrés à cet effet par la direction des ressources humaines du Secrétariat général.

**Tout dossier déposé après le mardi 6 décembre 2011 (18 heures) ne pourra être pris en considération.**

**Cette disposition s'applique également aux dossiers parvenant au secteur des concours dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au mardi 6 décembre 2011 (18 heures) ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la poste.**

**Aucun envoi interne par Télédoc ne sera accepté.**

## **V - SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS**

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat général - direction des ressources humaines – sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - bureau « politique de l'emploi et développement des RH » (DRH 2-D) - secteur des concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 – 5 place des Vins de France - 75573 PARIS Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures) - Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

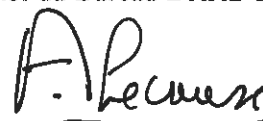
**Enfin, je vous rappelle que l'inscription à la préparation organisée par l'Institut de la gestion publique et du développement économique ne vaut pas inscription à l'examen.**

\*

\*            \*

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

L'Administrateur civil hors classe  
Chef du Bureau DRH2-D

  
Fabrice THEVAUX